

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 23 (1878)  
**Heft:** (14): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Vereinsnachrichten:** Société des officiers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1<sup>o</sup> Ce volume, pour avoir toute son utilité, doit être aussi portatif que possible. Il serait donc avantageux d'en retrancher les pages d'annonces et peut-être aussi quelques chapitres qui ne sont pas d'usage journalier.

2<sup>o</sup> A la page 19 on fait figurer en tête des alpes secondaires le *Jorat*, ce qui est une classification douteuse. Mieux aurait valu, en tous cas, mettre ce *Jorat* à la fin de l'article.

3<sup>o</sup> Dans la liste des 33 stations météorologiques, pag 28, celle de Lausanne a été omise.

4<sup>o</sup> Les notices chronologiques des pages 38-43 pourraient avoir quelques dates plus précises que l'année seulement, surtout dans les années contemporaines.

5<sup>o</sup> Le chapitre de la Constitution fédérale est trop long ; il devrait se borner aux choses militaires.

6<sup>o</sup> L'effectif d'une division d'armée, pag. 60-61, pourrait être complété par un 13<sup>e</sup> n<sup>o</sup> pour le parc de dépôt.

7<sup>o</sup> Le tableau de la répartition de l'armée des pages 66-73 gagnerait à avoir le nom des chefs de corps sous le n<sup>o</sup>. L'*Annuaire* devant paraître chaque année, il n'y aurait là aucune difficulté.

8<sup>o</sup> La liste des fonctionnaires militaires et officiers supérieurs, pages 110-115, n'a pas toujours les dénominations exactes ; en quoi, il est vrai, l'*annuaire* Wyss a été fourvoyé sans doute par l'*annuaire* officiel lui-même, qui, depuis quelques années, est un cahos inextricable. Il aurait fallu, après les chefs d'armes, indiquer, non sous un titre subséquent, les « chefs de divisions, » mais en sous-titre, les « chefs de divisions *administratives*. » Aux grades d'instructeurs en chef et d'instructeurs d'arrondissement, il eût été bon d'indiquer les officiers qui sont de l'état-major général, puisque ce corps n'est pas porté à ce chapitre. Aux divisions d'armée les titulatures auraient été plus exactes en mettant : « commandant de division : X... ; colonel-divisionnaire, etc. » au lieu du gachis : « colonel-divisionnaire » et « colonel » qui se trouve condensé sur la même ligne. Même remarque concernant les colonels-brigadiers. Il faut dire à la vérité qu'ici c'est surtout l'*annuaire* officiel qui est coupable.

9<sup>o</sup> Quelques pages de formulaires ou blanches pourraient être éliminées sans inconvénient.

Malgré ces observations, ce petit livre est tout-à-fait recommandable et le sera sans doute de plus en plus à chaque nouvelle édition.

## SOCIÉTÉ DES OFFICIERS.

### SECTION NEUCHATELOISE.

Le Comité central cantonal adresse aux officiers neuchâtelois l'appel suivant :

Chers frères d'armes,

La fête bisannuelle des officiers neuchâtelois a été dévolue cette année à la Chaux-de-Fonds, où elle n'a pas eu lieu depuis 16 ans. Ainsi que cela vous a déjà été annoncé, cette fête a été fixée aux dimanche et lundi 28 et 29 juillet prochain.

En vous communiquant aujourd'hui le programme de la fête, nous tenons à vous faire remarquer le but de ces réunions d'officiers, dans lesquelles le travail est joint à l'agrément.

Quoi de plus utile, en effet, que d'entendre le rapport du jury et les critiques qu'il renferme, sur les travaux de concours soumis à son examen.

On y trouve, outre un stimulant au travail, un grand enseignement pour la défense de notre patrie et de notre canton en particulier, les suppositions du concours ayant toujours comme objectif soit la défense d'un de nos défilés, soit la combinaison et la défense d'une ligne de retraite en cas de revers.

On discute ensuite les idées émises, on apprécie les critiques, et tout cela développe les connaissances militaires de ceux qui y prennent part.

Cette année surtout, la fête aura un attrait particulier, en raison du rassemblement de troupes du mois de septembre auquel toutes les troupes neuchâteloises de l'élite prendront part.

Tous les officiers tiendront à profiter de cette occasion, les aînés pour se revoir, les jeunes pour faire connaissance, tous pour causer de leurs compagnies et prendre peut-être quelques mesures d'organisation.

C'est donc avec la certitude que vous répondrez nombreux à notre appel que nous disons : *Au revoir, à dimanche !*

Vive la Confédération suisse !

Vive la République neuchâteloise !

Vive l'armée fédérale !

Au nom du Comité central :

*Le Président*, Ch. DUBOIS, capitaine-adjutant.

*Le Secrétaire*, LOUIS BOURQUIN, lieutenant.

*Le Caissier*, J. THORENS, 1<sup>er</sup> lieutenant.

*NB.* — Il ne sera pas adressé d'invitations personnelles, la présente en tenant lieu.

Les sections sont invitées à nous adresser jusqu'à vendredi 26 courant, au plus tard, le nombre approximatif de leurs membres qui participeront à la fête.

#### PROGRAMME DE LA FÊTE.

*Dimanche 28 juillet.*

9 heures du matin. — Réunion du Comité central, invités, officiers de la Chaux-de-Fonds et musique des Armes-Réunies devant l'Hôtel-de-Ville.

9 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures. — Départ pour la gare.

9 h. 33 — 9 h. 39. — Arrivées des Sections Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Vignoble et Val-de-Travers.

Collation à la gare.

11 heures. — Entrée en ville et assemblée générale au Collège industriel, salle de la Commission d'éducation. Après la séance, visite aux musées.

3 heures après-midi. Départ pour Bel-Air et banquet.

*Lundi 29 juillet.*

7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du matin. — Réunion à Bel-Air. Organisation de trois colonnes.

Colonne n° 1. Reconnaissance, Valanvron, Pélard, roche Guillaume.

Colonne n° 2. — Route du Doubs.

Colonne n° 3. — Joux-Derrières et chez Cattin.

11 heures. — Rapport à la Maison Monsieur.

Midi. — Banquet.

3 heures après-midi. — Retour ; les trois colonnes réunies par la route du Doubs.

Rendez-vous à la gare de Chaux-de-Fonds et clôture de la fête.

*Marques distinctives des Comités.*

Comité central : Rosace rouge, blanche et verte.

Comité des finances : Rosace jaune.

Comité des logements : Rosace bleue.

Jury : Rosace blanche.

*Tenue de service, en casquette.*